

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 24 Octobre 2024

Nombre Membres

En exercice : **18**Présents :**12 Titulaires**Pouvoirs :**1**Votants :**13 Pour****0 Contre****0 Abstentions****L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre octobre**

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, David SALQUE-PRADIER, Denis THOUMY, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Michel CHAPUIS.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT.

Absents : Yves BRAYE, Bernard SOUVIGNET, Frédéric GIRODET, Didier PINOT, Elisabeth ROYON.

Date de la convocation :
17 Octobre 2024**Délibération n°
2024.10.60****AVENANTS 1 AUX MARCHES TRANSPORT ET TRAITEMENT DES LIXIVIATS (LOT 2
TRAITEMENT) DE L'ISDND DE MONISTROL/LOIRE ET DE ST JUST MALMONT**

En 2024, le SYMPTTOM a conclu 2 marchés pour le transport et le traitement des lixiviats l'un pour Monistrol/Loire, l'autre pour St-Just-Malmont. La société VEOLIA WATER TECHNOLOGIQUE a remporté la consultation pour les 2 marchés pour le lot traitement à un coût respectivement de 25 €/HT/m³ pour le premier et de 20 €/HT/m³ pour le second.

Cependant cette société du fait de la non-conformité de nos apports par rapport aux clauses du marché sollicite une augmentation du prix au m³ :

« La détection de complexant, tels que l'EDTA, dans vos lixiviats que nous traitons a des conséquences directes sur nos coûts d'exploitation. Ces substances complexantes interfèrent avec notre procédé, nécessitant des ajustements et des traitements supplémentaires. »

Il propose 30 €/m³ pour les 2 marchés (au lieu de 20 et 25 €).

La Commission d'Appel d'offres sollicitée suggère de demander des analyses complémentaires sur les 3 flux concernés afin de s'assurer de cette non-conformité avant de se prononcer sur la prise d'avenants modifiant le prix unitaire.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré

- **N'APPROUVE PAS à l'unanimité** les avenants 1 aux marchés transport et traitement des lixiviats de St Just Malmont et MONISTROL/Loire pour les lots 2 traitement.
- **CHARGE à l'unanimité** le Président de négocier avec la société VEOLIA WATER TECHNOLOGIQUE les prix unitaires de traitement des lixiviats proposés et de demander des analyses complémentaires des 3 flux concernés pour vérification.
- **D'HABILITER à l'unanimité** Monsieur le Président à engager toutes démarches à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

SYMPTTOM
26, Rue des Moletons / Bât. La Tour d'Etoile
43120 MONISTROL SUR LOIRE
04 71 75 57 57


Jean-Paul LYONNET